

Messieurs les membres du Comité de
pilotage de la Ligne Nouvelle Provence
Côte d'Azur

Biot, le 13 juin 2016

Objet : Motion Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur

Réf. courrier : GD/SL/ - L16-41

Affaire suivie par Madame Soaz LEUREGANS, DGS

PJ : Délibération du Conseil Municipal de Biot en date du 18 mai 2016

Messieurs,

En votre qualité de membre du comité de pilotage sur la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, je vous adresse la motion délibérée par le Conseil Municipal de Biot concernant le projet de ligne Nouvelle Côte d'Azur.

L'absence totale d'information de la population et des élus sur les études de faisabilité soulève la question de la pertinence financière et environnementale du projet dans un contexte économique tendu qui impose plus que jamais de justifier de l'intérêt général d'un projet au regard de ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les seules informations dont dispose la commune à ce jour, notamment le fuseau de Zone de Passage Préférentiel, laissent la possibilité à ce que des passages de la ligne nouvelle soient réalisés en aérien sur le territoire de la commune de Biot, déjà durement impactée par les intempéries du mois d'octobre 2015, mettant ainsi le développement de la commune, sa richesse environnementale et son attractivité en péril. Ces craintes affirmées en Conseil Municipal, se sont d'ailleurs depuis avérées justifiées lors de la présentation des tracés potentiels par SNCF Réseau.

Par ailleurs, le projet actuel manque de cohérence sur l'axe Marseille-Nice depuis l'abandon du tronçon Aubagne – Cannes repoussé en 2050. Il est mené sans consultation de la population et des élus locaux méprisant l'intérêt général ainsi que local.

De ce fait, le Conseil Municipal a pris une motion visant :

1. à demander solennellement à SNCF Réseau de reconsidérer le projet avec la vision globale de l'axe Marseille - Nice.
2. à solliciter SNCF Réseau pour obtenir les résultats des études de faisabilité, notamment celles sur l'alternative de la 3^{ème} voie située sur la ligne littorale, pour un projet cohérent et soutenable pour les finances publiques et notre environnement.

3. à refuser tout passage de la ligne nouvelle PACA sur le territoire biotois.

Comptant bien défendre la position du Conseil Municipal de Biot tant sur le plan de l'intérêt général visant à la desserte du département en transports en commun respectueux de l'environnement et des finances publiques, que sur le plan de l'intérêt local visant à la préservation de la qualité de vie à Biot, je sollicite toute votre attention sur la position de la commune de Biot soutenue par les acteurs associatifs et vous prie de croire, Messieurs, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Le Maire,
Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA



Destinataires : Messieurs les membres du Comité de pilotage LNPca :

Monsieur Adolphe COLRAT, Préfet des Alpes-Maritimes

Monsieur Christian ESTROSI, Président du Conseil Régional, Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Monsieur Eric CIOTTI, Président du Conseil Départemental,

Monsieur Jacques FROSSARD, Directeur Régional de SNCF Réseau PACA

Copie :

Monsieur David LISNARD, Maire de Cannes

Monsieur Louis NÈGRE, Sénateur-Maire de Cagnes-sur-mer

Monsieur Joseph SEGURA, Maire de Saint-Laurent-du-Var

Monsieur Richard GALY, Maire de Mougins

Monsieur Lionnel LUCA, Député-Maire de Villeneuve-Loubet

Monsieur Marc DAUNIS, Sénateur-Maire de Valbonne

Monsieur Pierre ASCHIERI, Maire de Mouans-Sartoux

Monsieur Jean LEONETTI, Président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

Monsieur Eric PAUGET Conseiller Départemental – Canton Antibes Biot – EST

Madame Sophie DESCHARENTRES – Conseillère Départementale – Canton Antibes Biot Est

Monsieur Michel ROSSI – Conseiller Départemental - Canton de Villeneuve-Loubet

Madame Marie BENASSAYAG – Conseillère Départementale Canton Villeneuve Loubet

Monsieur Gérald LOMBARDO – Conseiller Départemental - Canton de Valbonne

Madame Anne-Marie DUMONT – Conseillère Départementale – Canton de Valbonne



VILLE DE BIOT

Département des Alpes-Maritimes
Arrondissement de Grasse
Canton d'Antibes-Nord
Communauté d'Agglomération
Sophia Antipolis

R é p u b l i q u e F r a n ç a i s e
V I L L E D E B I O T
E X T R A I T D U R E G I S T R E
des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 18 MAI 2016	TRANSPORT
N° d'enregistrement 2016 / 63 / 0-06	LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR - MOTION DE LA VILLE DE BIOT

NOMBRE DE MEMBRES						CONVOCACTION Le 11 mai 2016
En exercice	Quorum	Présents	Représentés	Votants	Absents	
29	15	19	3	22	7	
Certifié exécutoire compte tenu de :						 Pour le Maire par délégation
L'AFFICHAGE EN MAIRIE		LA TRANSMISSION EN SOUS-PREFECTURE		LA RECEPTION EN SOUS-PREFECTURE		
Le 23 MAI 2016		Le 23 MAI 2016		Le 23 MAI 2016		

L'An deux mille seize, le dix-huit mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Biot, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

Madame Guilaine DEBRAS, Maire.

Secrétaire de Séance : Madame Marjorie CHAVENON

ETAIENT PRESENTS

Mme DEBRAS, Maire, M. MAZUET, M. ANASTILE, Mme LEMARCHAND, Mme BRET, M. CHAGNEAU, Mme GIUNIPERO, M. CAMATTE, Mme BROSSET, Adjoint, M. VINCENT, Mme MAURY, M. GUARINO, M. CHAVENON, Mme MADERS, Mme BAES, M. ZEPPA, M. ESSAYIE, M. SABA, M. MERRIEN, Mme CHAVENON, Mme PRADELLI, M. PREVOST, M. DERMIT, Mme SANTAGATA, M. FORTUNÉ, Mme DESCHAINTRÉS, Mme AUFEUVRE, Mme GIOGLI, M. RUDIO, **Conseillers Municipaux.**

PROCURATIONS

M. Guy ANASTILE donne procuration à M. Luca ZEPPA.
M. Maximilian ESSAYIE donne procuration à M. Raymond RUDIO.
M. Baptiste MERRIEN donne procuration à M. Christophe SABA.

Madame le Maire, rapporteur, EXPOSE :

Par délibération du 26 janvier 2012, le projet de ligne à grande vitesse (LGV) était soumis à l'assemblée délibérante pour avis, et ce dans la perspective de la déclaration d'utilité publique du projet.

Le projet de Ligne à Grande Vitesse avait ensuite évolué vers un projet de Ligne Nouvelle, donnant la priorité aux transports au quotidien.

Le Conseil Municipal avait alors confirmé son positionnement par délibération du 5 décembre 2013, refusant notamment tout projet en surface.

L'absence totale d'information de la population et des élus sur les études de faisabilité soulève la question de la pertinence financière et environnementale du projet dans un contexte économique tendu qui impose plus que jamais de justifier de l'intérêt général d'un projet au regard de ses enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Les seules informations dont dispose la commune à ce jour, notamment le fuseau de Zone de Passage Préférentiel, laissent la possibilité à ce que des passages de la ligne nouvelle soient réalisés en aérien sur le territoire de la commune de Biot, déjà durement impactée par les intempéries du mois d'octobre 2015, mettant ainsi le développement de la commune, sa richesse environnementale et son attractivité en péril.

006-210600185-20160518-2016_63_0_06-DE
Regu le 23/05/2016

Le projet actuel manque de cohérence sur l'axe Marseille-Nice depuis l'abandon du tronçon Aubagne – Cannes repoussé en 2050. Il est mené sans consultation de la population et des élus locaux méprisant l'intérêt général ainsi que local et de ce fait, conduit Madame le Maire à soumettre au Conseil Municipal une motion visant

1. à demander solennellement à SNCF Réseau de reconsidérer le projet avec la vision globale de l'axe Marseille - Nice.
2. à solliciter SNCF Réseau pour obtenir les résultats des études de faisabilité, notamment celles sur l'alternative de la 3^{ème} voie située sur la ligne littorale, pour un projet cohérent et soutenable pour les finances publiques et notre environnement.
3. à refuser tout passage de la ligne nouvelle PACA sur le territoire biotois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,

Vu les précédentes délibérations du Conseil Municipal de Biot, DCM 2012/8/2-01 du 26 janvier 2012 relative à l'avis de la commune de Biot sur le projet de ligne à grande vitesse (LGV) et DCM2013/11/9/2-01 en date du 5 décembre 2013 relative à l'avis de la commune de Biot sur le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA),

Considérant l'exposé du rapporteur,

Le CONSEIL MUNICIPAL,
OUI le RAPPORTEUR en son EXPOSÉ,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ

- DEMANDE à SNCF Réseau de reconsidérer le projet avec la vision globale de l'axe Marseille - Nice.
- DEMANDE la communication du résultat des études engagées, notamment des études alternatives (3^{ème} voie) pour un projet cohérent et soutenable pour les finances publiques et l'environnement.
- REFUSE tout passage de la ligne nouvelle PACA sur le territoire biotois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

FAIT et DÉLIBÉRÉ les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Biot, le 19 mai 2016

Le Maire,



Guilaine DEBRAS
Vice-présidente de la CASA

AR PREFECTURE

006-210600185-20160518-2016_63_0_06-DE
Reçu le 23/05/2016